

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 7^{ième} jour du mois de mars 2022, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette visioconférence :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / Greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution représentant auprès du CRSBPCNCA
7. Résolution camp de jour Multisport de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
8. Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.
9. Résolution désignant les immeubles qui doivent être transmis à la MRC pour fins de vente.
10. Avis de motion règlement # 2022-331
11. Dépôt du projet de règlement # 2022-331 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
12. Divers
 - 12.1 Résolution d'urgence en solidarité avec le peuple Ukrainien
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

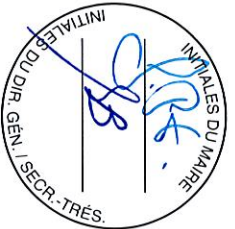
22-23

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022.

22-24

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

N° de résolution
ou annotation

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/Greffière-trésorière.

22-25

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le paiement des factures du mois de février totalisant 157 147.43 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 45 910.49 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CRSBPCNCA.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande du réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, confirmant le nom du représentant auprès de l'organisme.

22-26

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que Sylvie Deblois soit nommée représentante de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

7. RÉSOLUTION CAMP DE JOUR MULTISPORT DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leurs enfants au camp d'été.

22-27

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter de payer un montant de 400.00 \$ par enfant pour toute inscription au camp d'été sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison estivale 2022 (7 semaines).

Que la directrice générale/Greffière-trésorière soit autorisée à payer les frais de 400.00 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

- Camp de jour municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.



22-28
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

8. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Sur une proposition de Yves Lévesque, appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement # 2019-309 sur la gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

9. RÉOLUTION DÉSIGNANT LES IMMEUBLES QUI DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À LA MRC POUR FINS DE VENTE.

AUCUN DOSSIER

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2022-331

Yves Lévesque, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2022-331, édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-e municipaux.

11. DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT # 2022-331 CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX.

Il est par la présente, déposé par Yves Lévesque, le projet de règlement numéro # 2022-331 règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

12 DIVERS.

12.1 RESOLUTION D'URGENCE EN SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN.

LES ÉLUS-E MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoqué la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-e municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-e municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

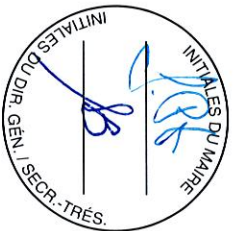
Attendu que la volonté des élus-e municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple Ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple Ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Sylvie DeBlois, **secondé par** Richard Therrien

22-29

Que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple Ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

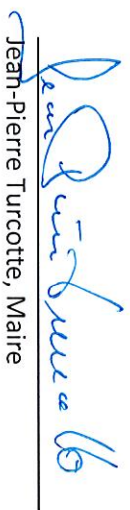
13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h40.


Sylvie Beauheu g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

22-30
